

EGALIM 2 et contractualisation, comment saisir les opportunités de la loi en élevage bovin viande et lait ?

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour (7heures)

PRÉREQUIS

Sans prérequis

TARIF

Gratuite pour les contributeurs Vivea

224 euros pour les non contributeurs

NOMS, FONCTIONS DES INTERVENANTS

Caroline AMILHAUD, directrice Fdsea15

ACCÈS EN SITUATION DE HANDICAP

Merci de prendre contact avec le responsable de stage afin d'envisager les aménagements possibles et personnaliser votre accueil.

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE STAGE

Caroline AMILHAUD — 06 33 30 64 78

Renseignements, pré-inscription, programme, bulletin d'inscription avec Conditions Générales de Service envoyés sur simple demande auprès du responsable de stage

L'ADASEA du Cantal, organisme de formation agréé, associée à la FDSEA et aux Jeunes Agriculteurs du Cantal, proposent régulièrement des sessions de formations, concernant le domaine de l'emploi, le fonctionnement sociétaire, l'installation, la prise de responsabilité et autres sujets liés à l'actualité.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Permettre au chef d'exploitation éleveur de bovin lait ou viande de comprendre et se projeter dans ces évolutions réglementaires, en ayant acquis les compétences pour :
- Proposer et négocier un contrat avec son acheteur utilisant les outils de la Loi EGALIM 2,
- Assimiler les spécificités des différents types de production : lait, vaches finies, broutards



DESRIPTIF / CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation du contexte général, situation de revenus et de prix dans les filières bovines, part des aides PAC dans le revenu
- Comprendre les grands principes de la Loi Egalim2
- Formaliser un contrat pour les vaches finies
- Formaliser un contrat pour les broutards
- Identifier les spécificités du marché du broutard
- Identifier les clauses spécifiques à intégrer au contrat broutard
- Suivre la négociation d'un contrat
- Proposer un plan d'action à l'échelle de l'exploitation pour optimiser la production et la négociation



DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

- **12 avril à Aurillac**

(version du 07/03/2022)